

Madame la Présidente de la
Région Ile de France
2, rue Simone VEIL
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Objet : Grève FSO - Situation DPS 2

Paris, le 18 décembre 2024

Madame la Présidente,

L'entreprise Francilité Seine et Oise (FSO - groupement Lacroix & Savac) a obtenu une Délégation de Service Public et a succédé aux entreprises STIVO et Transdev Conflans depuis janvier 2024 pour le réseau Cergy Pontoise Confluence.

Depuis septembre 2024, le syndicat FO FSO a tenté d'entamer des négociations afin d'aboutir à un accord de substitution pour l'ensemble des salariés. Face à un refus de toute négociation, les salariés se sont mis massivement en grève depuis le 7 novembre. Ils exigent légitimement le maintien des acquis, c'est-à-dire à minima le maintien des conditions sociales existant avant la reprise de la DSP par FSO.

Du côté des plus de 100 000 usagers impactés sur le réseau de Cergy-Pontoise Confluence, le mécontentement est très majoritairement tourné contre cette entreprise irresponsable. En effet, bien avant le début de la grève, ils constataient une forte dégradation du service, des attentes interminables aux arrêts de bus, un état lamentable de certains bus et des problèmes divers de sécurité. Dans leur grande majorité, ils comprennent parfaitement les raisons de la grève qu'ils considèrent comme légitime. L'association Force Ouvrière des Consommateurs (AFOC) 95 et Ile De France ont d'ailleurs initié une campagne d'information et de communication sur l'état de certains bus envoyés sur les lignes du réseau. Le constat est unanime quant aux dysfonctionnements avec une expression très partagée « Rendez-nous la STIVO », exprimant leur conclusion sur la situation subie depuis des mois !

Après plus de 40 jours de grève, il apparaît évident que la direction de FSO (groupement Lacroix & Savac) ne souhaite ni négocier honnêtement et sérieusement sur les salaires et conditions de travail ni prendre en compte les exigences de sécurité quant au matériel roulant.

Quelques exemples récents et significatifs sur le matériel roulant :

- Le 9 décembre (1er jour de sortie des bus après la levée du piquet de grève), trois bus sur 16 sont tombés en panne, un chauffeur intérimaire s'est perdu en ligne ! Sans commentaire.
- Ce mercredi 18 décembre, un des élus FO au CSE a constaté qu'un bus allait quitter le dépôt avec un niveau de liquide de refroidissement trop bas (il a résisté au service de sécurité et pris une photo avec le voyant allumé et le N° du bus en question pour

témoigner des faits). Un chauffeur intérimaire est parti quand même avec le bus...

Les structures FO (Union Départementale et syndicat FO FSO) ont été accusées d'être « bloquantes » dans les négociations, de maintenir une posture « radicalisée » ou de raconter des mensonges dans leurs communications. FO attend seulement des garanties écrites quant aux revendications des grévistes et plus généralement des salariés qui lui ont accordé 73% des suffrages aux élections professionnelles au mois de mai dernier.

Face aux dernières annonces de la direction, FO a dénoncé la supercherie de « l'indemnité différentielle » consistant à bloquer les salaires, en travaillant davantage avec en plus un chantage aux NAO bloqués pendant 5 ans.

Comme FO a le souci d'être honnête dans la négociation, une question a donc été posée de façon explicite le 17 décembre : « Pour un salaire de 2 215€ +3% d'augmentation (= 2 281€45), que deviennent les 289€14 d'indemnité différentielle ? S'il n'y a pas de blocage des salaires, le chauffeur va passer à 2 570,59 €. Est-ce cela qu'il faut comprendre ? »

A cette question posée par le délégué FO au DRH de Lacroix-Savac après 40 jours de grève, la réponse a été ... « JE NE SAIS PAS ».

Inacceptable et inadmissible ! Cette direction poursuit son obstruction en toute impunité ! Dans ce contexte, la direction FSO commence à envoyer des convocations en vue de mesures disciplinaires ou de licenciements...

Quelle entreprise, et de surcroît disposant d'une Délégation de Service Public, peut se permettre de ne pas fonctionner pendant 40 jours, payer une trentaine de vigiles, deux huissiers de justice chaque jour, payer chaque jour également de très nombreux intérimaires (avec les versements supplémentaires aux agences d'intérim) et trainer ou faire de l'obstruction à la négociation ?!

Le budget alloué à Lacroix & Savac (FSO) par Ile de France Mobilité (IDFM) et constitué par les impôts des franciliens ne doit faire les frais d'une entreprise irresponsable ou incompétente ! Les salariés concernés comme les usagers des transports du réseau Cergy Pontoise Confluence doivent être respectés !

Madame la présidente, vous êtes sûrement comme les 480 salariés de FSO et les plus de 100 000 usagers particulièrement las de cette situation. Nous aussi ! Notre patience a atteint ses limites !

Dernier exemple significatif du mépris et de la provocation de la direction FSO : le refus dans un premier temps que le « cahier de condoléances » pour le décès tragique de Ludovic Lécuyer soit placé dans les locaux de l'entreprise, en préférant le garage vélo à l'extérieur sur le parking. C'est la même direction qui se fendait d'un « c'est la vie » en commentaire de réaction à l'annonce du suicide, face aux chauffeurs présents samedi matin dernier...

Il est plus que temps de tirer les conclusions de la situation : le point de non-retour a été atteint. L'entreprise Francilité Seine et Oise doit se voir retirer sa délégation de Service Public.

Nous vous confirmons notre souhait d'être reçus rapidement.

Veillez agréer Madame la Présidente nos salutations distinguées.

Gabriel GAUDY
Secrétaire Général FO Ile-de-France

